

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 657

présenté par

Mme Gomez-Bassac, Mme Hérin, M. Berta et M. Raphan

-----

**ARTICLE 5**

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer à la seconde occurrence du mot :

« trois »

le mot :

« deux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à harmoniser la durée maximale du contrat post-doctoral de droit public, fixée à six ans par le projet de loi, avec celle du contrat post-doctoral de droit privé.